



Mairie Ribaute

Courriel : mairiebaute@orange.fr

Site web : ribaute.net



Saisine par voie électronique en matière de droit des sols

Conditions générales d'utilisation

Vous souhaitez demander une autorisation d'urbanisme en ligne. Il convient désormais de passer par le dépôt en ligne « guichet unique ».

Lorsque votre dossier est complet (cerfa + pièces), le déposer :

- Soit directement sur le lien suivant :
<https://urbanisme.ccrlcm.fr:11203/guichet-unique>
- Soit d'aller sur le site internet de la CCRLCM (ccrlcm.fr), rubrique « vivre ensemble », sous rubrique « service au public », onglet « portail usager urbanisme »
- Soit sur la messagerie de la Mairie dédiée aux autorisations d'urbanisme :
mairiebaute@orange.fr

Votre message devra contenir :

En objet :

La nature de la demande, la date de la demande et le nom du demandeur séparés par un tiret comme par exemple : DP-01012022-dupont ou PC-15022022-sci-durand

Dans le corps du message :

Le nom et le prénom du demandeur s'il s'agit d'un particulier

La dénomination et le SIRET s'il s'agit d'une personne morale

La dénomination et le numéro d'inscription au répertoire national s'il s'agit d'une association

L'adresse postale

L'adresse mail

En pièces jointes :

Le formulaire cerfa et toutes les pièces du dossier seront établis au format PDF, JPG ou PNG et joints au message de transmission selon le nommage *nature formalité-date de la demande-désignation du demandeur-nature de pièce*, comme par exemple :

DP-01012022-dupont-cerfa.pdf ou PC-15022022-sci-durand-PC7.jpg, etc...

Il sera établi un fichier par pièce du dossier. Aucune pièce ne devra excéder **10 méga-octets**.

Toute demande qui ne respectera pas l'ensemble de ces critères sera considérée comme non recevable.